



# APPEL A PROJET

## Animation de TERRE&O

Le campus des transitions (Transition Énergétique,  
Réduction des Déchets, Ressource en Eau)

---

Commanditaire :

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Rue des Chevries, Immeuble Autoneum

78410 AUBERGENVILLE

# Table des matières

Article I.	Objet et étendue de l'appel à projet .....	4
Section 1.01	Contexte .....	4
Section 1.02	La matériauthèque .....	5
Article II.	RESUME EXECUTIF.....	6
Article III.	OBJET DE L'APPEL A PROJET .....	6
(a)	Animation .....	6
(b)	Pédagogie.....	7
(c)	Développement économique.....	7
Section 3.02	DUREE .....	8
Section 3.03	FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE – GPS&O.....	8
Article IV.	Rôle du partenaire .....	8
(a)	Communication .....	8
(b)	Organisation.....	8
(c)	Service aux habitants .....	9
(d)	Service aux entreprises .....	9
(e)	Comptabilité .....	9
(f)	Compétences.....	9
Section 4.02	GESTION QUOTIDIENNE .....	10
Section 4.03	Animation et sensibilisation.....	11
(a)	Gestion du fond.....	11
(b)	Mise en place d'un comité scientifique.....	11
(c)	Mise en place d'un fond documentaire spécialisé.....	12
(d)	Amélioration et création de l'exposition permanente .....	12
(e)	Création et gestion d'expositions temporaires .....	12
(f)	Visites.....	13
Section 4.04	Projet pédagogique .....	14
(a)	Intégration des programmes pédagogiques.....	14
(b)	TERRE&O - approche pédagogique – hors les Murs .....	15
(c)	Intégration de formations sur place .....	15
Section 4.05	Rôles économiques.....	15
Article V.	Rôle de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.....	16
(a)	Encadrement Administratif.....	16
(b)	Soutien Financier.....	17
(c)	Accompagnement Stratégique .....	17
(d)	Promotion et Communication .....	17
(e)	Évaluation et Ajustement.....	17
(f)	Soutien Logistique .....	17

Article VI.	Renseignements et documents à fournir à l'appui de la candidature .....	18
Article VII.	Jugement et délai de validité des candidatures .....	19
Article VIII.	Transmission des candidatures.....	20
Article IX.	Prescriptions minimales de la proposition .....	20
Article X.	Déroulé de la procédure .....	20

# Article I. Objet et étendue de l'appel à projet

## Section 1.01 Contexte

Le contexte de cet appel à projet (AAP) s'inscrit dans la dynamique de transformation et d'innovation portée par GPS&O. La communauté urbaine vise à renforcer ses actions en faveur de la transition énergétique, de l'amélioration de l'habitat et de la préservation des ressources.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), GPS&O s'est fixé des objectifs ambitieux pour répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques. Ces objectifs incluent :

- Réduction de la consommation énergétique de 36 % ;
- Réduction de 18 % la facture énergétique des secteurs résidentiels et tertiaires ;
- Réduction de 64 % les émissions de gaz à effet de serre.

Pour rappel, le PCAET se base sur trois axes principaux :

- *Promouvoir la sobriété énergétique* : Encourager les comportements visant à réduire la consommation énergétique.
- *Améliorer la performance énergétique des bâtiments* : Renforcer l'efficacité des bâtiments publics et privés.
- *Développer les énergies renouvelables* : Favoriser l'implantation et l'utilisation des EnR.

Dans le cadre du souhait d'instaurer, par GPS&O, une vraie politique d'animations et de sensibilisation aux habitants sur les sujets clés en transition comme l'énergie, la gestion des déchets ou la ressource en eau.

En ce sens, il apparaît opportun de développer un lieu référence pour ces thématiques, tout en considérant déjà l'existence d'un lieu particulier, la matériauthèque. En effet, depuis 2012, avec la CA2RS puis GPS&O, il a été développé un showroom autour de l'écoconstruction et des éco-matériaux : la matériauthèque. Présent sur le site de la Fabrique 21, à l'Ecopôle Seine Aval, à Carrières-sous-Poissy, ce lieu est ainsi déjà conçu pour être un centre de ressources, d'innovation et de formation pour les scolaires, les habitants et les professionnels.

De là, le projet TERRE&O, campus des transitions (Transition Énergétique, Réduction des déchets, Ressource en Eau), est ainsi un espace dédié à la sensibilisation et à la pédagogie autour des thématiques de la transition énergétique, de l'habitat durable, des déchets et de la préservation de la ressource en eau.

A ce premier bloc de compréhension du contexte, il faut ajouter que GPS&O souhaite également travailler sur le secteur économique autour de ces transitions. La démarche s'est appuyée sur un premier constat fourni par la Commission d'enquête du Sénat sur « l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique » menée entre le 17 janvier et le 29 juin 2023. Ce rapport fait le bilan, au-delà des nombreux changements de stratégie de l'Etat ou des modalités de financement, de :

- Une confiance érodée dans les dispositifs et dans les entreprises, souvent appuyée d'une certaine méconnaissance ;
- Une certaine technicité nécessaire pour les sujets de la rénovation énergétique, pas forcément maîtrisés par toutes les entreprises ;
- Une limitation des aides aux modestes et très modestes (70% des dossiers en 2022) ;
- Une difficulté à trouver certaines entreprises spécialisées, notamment sur certaines formes de construction durable ou en éco-matériaux, augmentant par la même occasion les coûts et la difficulté à contractualiser.

Le second constat est appuyé par une démarche interne. Il a été tenté une expérimentation autant dans le cadre d'animations que dans la tentative de mise en place d'un réseau d'entreprises en lien avec les usagers passant par le dispositif France Rénov'. Les résultats se sont heurtés à :

- La difficulté de mobilisation des entreprises ;
- La difficulté d'alignement des messages des uns et des autres ;
- Une situation économique complexe ;
- L'absence d'intérêts ou de temps par les entreprises à l'offre proposée ;
- Une orientation pas suffisamment « *économique* » qui a pu générer des freins ;
- Des dissensions entre les différents acteurs du fait de l'instabilité des processus d'aides de l'Etat ;
- Des critères trop restrictifs et, aujourd'hui, plus en adéquation avec les orientations de GPS&O.

## Section 1.02 La matériauthèque

La matériauthèque a été développé par le précédent EPCI, la CA2RS, puis poursuivi par GPS&O après le rassemblement des EPCI du Nord Yvelines en Communauté urbaine. La gestion et l'animation de ce lieu étaient portées par l'association Energies Solidaires, garant également du dispositif France Rénov' sur le territoire des Yvelines.

En ce sens, le lieu a une forte dominance pour les éco-matériaux et l'écoconstruction, étant uniquement utilisé, à date, comme un démonstrateur pour les usagers souhaitant opérer des travaux de rénovation énergétique.

La matériauthèque est située à :

Ecopôle Seine Aval – Fabrique 21

120 avenue du Port

78955 Carrières sous Poissy

Au sein d'un bâtiment qui s'étend sur 740m<sup>2</sup> (en RDC + R+1) dont 200 m<sup>2</sup> de showroom aménagé et fonctionnel, 82 m<sup>2</sup> d'espace d'expositions temporaires et 91 m<sup>2</sup> de salle de conférence/réunion. L'ensemble des surfaces et le plan sont précisés en annexe.

En matière d'ERP, le showroom est classé dans le type M de la 5<sup>ème</sup> catégorie et a la capacité d'accueillir du public avec une jauge maximale de 207 personnes (public + personnel) avec 4 dégagements et 8 UP.

La matériauthèque est actuellement décomposée en 4 parties :

- Un mural interactif avec des éléments mobiles pour présenter des matériaux et des techniques ;
- Un espace de maquettes grandeurs natures avec des mises en œuvre ;
- Un espace d'exposition temporaire ;
- Des sanitaires

Le bâtiment est propriété de la Communauté urbaine.

Ce lieu est un espace de service public régit par une convention d'objectifs et de moyens entre GPS&O et le candidat retenu. L'ensemble des évolutions et modifications du lieu est au seul bénéfice de GPS&O. De plus, la conception et l'agencement du lieu, y compris tous les plans, dessins, schémas et autres documents relatifs à ces travaux, sont la propriété intellectuelle exclusive de GPS&O et ne peuvent être utilisés, reproduits ou modifiés sans l'autorisation écrite préalable de GPS&O."

## Article II. RESUME EXECUTIF

L'AAP "Animation et gestion de TERRE&O" lancé par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise vise à sélectionner un partenaire pour animer le lieu nommé TERRE&O, situé à Carrières-sous-Poissy. Ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine, d'enrichissement des dispositifs d'informations et d'apport plus visible de service aux habitants et entreprises pour faciliter l'appropriation des transitions, déjà en cours en matière d'énergie, d'habitat, de mode de vie et de ressources. TERRE&O doit devenir un lieu de référence incontournable connu et reconnu sur l'ensemble du territoire.

L'AAP offre un financement pour soutenir les initiatives proposées, avec des conditions de suivi et d'évaluation des projets. Les candidats devront démontrer leur capacité à attirer un public diversifié et à dynamiser la vie locale grâce à des actions innovantes et inclusives. Les propositions seront évaluées en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur impact potentiel.

## Article III. OBJET DE L'APPEL A PROJET

Cet AAP a pour vocation d'appuyer un projet global et animer un espace décrit dans les articles I et II.

L'ensemble du projet doit suivre les orientations stratégiques de GPS&O, inscrites notamment dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et les différents documents cadres de la Communauté urbaine.

Le partenaire sélectionné sera chargé de la mise en place d'animations, en lien avec les thématiques suivantes :

- Energies : connaissance des énergies, sobriété et efficacité, production d'énergies, énergies renouvelables, économie d'énergies ;
- Habitat : éco-construction, éco-matériaux, rénovation énergétique, isolation, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire, traitement de la qualité de l'air intérieur, impact des nuisances sonores, l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment ;
- Déchets : réduction, tri, valorisation, compostage, gestion des déchets dangereux (à partir de 2026) ;
- Eau : préservation de la ressource, économies d'eau, assainissement, eau pluviale (à partir de 2026) ;

Les animations et initiatives portant, notamment, sur la mobilité, l'alimentation durable, le climat, la biodiversité, la nature en ville ne sont pas éligibles à cet AAP.

Les projets à portée trop limitée ou trop confidentielle ne seront pas forcément privilégiés.

Cet AAP a pour vocation principal de transformer ce lieu en un lieu de vie pour les habitants du territoire, à vocation pédagogique, de partage, de compétences et de connaissances mais également d'être une référence territoriale sur les sujets de la Transition énergétique et de l'Habitat, des déchets et de l'eau.

Cet AAP est structuré autour de trois objectifs principaux :

### (a) Animation

L'objectif d'animation consiste à :

- Dynamiser un espace interactif et accueillant où les visiteurs peuvent découvrir les thématiques évoquées en article I et II ;

- Développer des activités et des événements attractifs qui répondent aux attentes à la fois du grand public et des professionnels du secteur ;
- Proposer une gamme diversifiée d'activités incluant des démonstrations en direct, des ateliers pratiques, des jeux éducatifs et des simulations immersives ;
- Fournir des informations claires et pédagogiques sur les technologies et les pratiques de rénovation énergétique, adaptées à différents niveaux de connaissance ;
- Utiliser des approches pertinentes pour engager les visiteurs de manière novatrice et captivante ;
- Adapter et renouveler régulièrement les contenus et les formats pour refléter les avancées scientifiques et technologiques et maintenir l'intérêt des visiteurs ;
- Mettre en place un comité scientifique d'orientation sur le contenu du lieu, composé de membres bénévoles parmi les partenaires du lieu notamment. Le comité fera des propositions soumis à GPS&O pour arbitrage et validation ;
- Assurer l'accessibilité à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap, et promouvoir la diversité.

### (b) Pédagogie

L'objectif pédagogique vise à :

- Collaborer avec des établissements éducatifs pour accueillir des groupes , d'élèves, d'étudiants sur le site, leur offrir des visites guidées et des ateliers spécifiques, et leur permettre d'acquérir des compétences pratiques.
- Concevoir et offrir des programmes d'information complets et modulaires sur la transition énergétique et la rénovation des bâtiments, destinés à divers publics, des débutants aux professionnels confirmés.
- Organiser des sessions d'apprentissage interactives, telles que des ateliers pratiques et des séminaires, pour approfondir les connaissances sur des sujets spécifiques.
- Créer et distribuer des supports éducatifs, tels que des guides, des vidéos, des expositions mobiles et des kits de formation, accessibles à tous les apprenants.
- Faciliter la formation continue et le perfectionnement des compétences pour les professionnels du secteur énergétique et de la rénovation.

### (c) Développement économique

Le partenaire sélectionné devra démontrer sa capacité à animer une dynamique professionnelle de manière efficace et durable, et à contribuer à la réalisation des objectifs de transition fixés par GPS&O. Il pourrait, par exemple :

- Faciliter la création et l'animation d'un réseau dynamique d'acteurs économiques, incluant des entreprises, des start-ups, des associations et des institutions publiques, pour encourager les synergies et les partenariats autour de la rénovation énergétique et des filières concernées ;
- Faciliter la formation continue et le perfectionnement des compétences pour les professionnels du secteur énergétique et de la rénovation ;
- S'appuyer sur les soutiens techniques déjà déployés afin de coordonner et mettre en avant les solutions, informer en conséquence les entreprises de ce cadre ;
- Conseiller les entreprises dans la rénovation énergétique de leurs propres locaux ;
- Soutenir les initiatives innovantes et les projets pilotes, faciliter les tests et les démonstrations ;
- Imaginer et déployer des services d'accompagnement aux entreprises locales ;
- Organiser des événements de mise en réseau, des conférences et des tables rondes pour permettre aux professionnels d'échanger des idées, de partager des expériences et de collaborer sur des projets communs.

L'objectif est ainsi de créer un écosystème dynamique et intégré, autour de TERRE&O, qui soutient la transition énergétique, favorise la formation et stimule le développement économique local.

L'ensemble de ces attentes seront élaborées autour d'un lieu référence et la Fabrique 21 à Carrières-sous-Poissy

Les porteurs de projet devront disposer et justifier d'une capacité financière à mener à bien le projet, une fois déduit le montant de l'aide accordé.

## Section 3.02 DUREE

La convention qui découlera de cet AAP sera signée pour une durée de 3 ans, de 2025 à 2027.

Des conditions de suspension de la convention seront prévues, notamment au regard de la pertinence de la sensibilisation et de la fréquentation du lieu, et si les objectifs en matière d'entreprises participantes et les intérêts pour les entreprises venaient à être trop limités.

## Section 3.03 FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE – GPS&O

GPS&O contribue financièrement pour un montant annuel maximal de 62 422 euros sur la durée de la convention.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve du respect par le candidat des obligations mentionnées dans la future convention et des décisions de GPS&O prises en application des articles suivants.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés dans la préparation de la future convention.

Un auto-financement minimum de 30 % pourra être demandé (fonds propres, mécènes, CEE, dons, subventions hors GPS&O...).

## Article IV. Rôle du partenaire

Le partenaire s'engage à présenter, dans sa réponse à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, les compétences, les moyens humains et dispositifs, à maintenir et développer ce qui a déjà été mis en place, notamment, à destination du grand public.

Le partenaire s'engage également à présenter une proposition de projet cohérent pour TERRE&O.

Le partenaire aura pour mission :

### (a) Communication

- De donner une information claire, vérifiée et de qualité ;
- De partager une expérience certaine et réputée ;
- De solliciter, avec une forte autonomie, les différents médias pour assurer une visibilité des animations et dispositifs ;
- De respecter la charte graphique de la CU GPS&O comme seule identité visuelle ;
- De faire une proposition de charte graphique pour TERRE&O. Elle doit être sobre, cohérente par rapport aux enjeux fixés ;
- D'assurer par la communication un impact certain auprès des entreprises et habitants du territoire.

### (b) Organisation

Le Porteur de Projet doit fournir une proposition d'organisation, particulièrement avec GPS&O. Il est attendu :



- Une importante cohésion et une forte coopération.
- Un minimum d'un point hebdomadaire de fonctionnement avec GPS&O, pour le démarrage du projet.
- La mise en place de minimum 2 COTECH annuels.

#### (c) Service aux habitants

- o Proposer un service utile, constructif et favorisant la compréhension des enjeux de la transition énergétique, et particulièrement de la rénovation des bâtiments ;
- o S'engager pour une fréquentation en croissance ;

#### (d) Service aux entreprises

- o De confirmer une connaissance approfondie du tissu économique et du territoire ;
- o D'avoir une démarche ouverte, non restrictive, et compréhensive des différents enjeux des entreprises ;

#### (e) Comptabilité

- o Fournir à GPS&O un état récapitulatif des dépenses engagées, daté et signé par le responsable habilité ;

#### (f) Compétences

- o De confirmer une connaissance approfondie des lieux de partages de connaissances et d'accueil du public ;
- o De confirmer une maîtrise de la rénovation de l'habitat, des énergies renouvelables et de la transition énergétique dans sa globalité ;
- o De la prouver par des certifications et diplômes obtenus.

Pour assurer le succès de l'animation et de la gestion de TERRE&O, le partenaire sélectionné devra posséder une gamme de compétences techniques et organisationnelles. Voici les compétences attendues :

#### **Compétences Techniques**

- Gestion de Projet événementiel : expérience avérée dans la planification, l'organisation et la gestion d'événements, de formations et de conférences. Capacité à gérer plusieurs projets simultanément tout en respectant les délais et les budgets.
- Conception et Réalisation d'Expositions : compétence en contenus pédagogiques de lieu, incluant la conception, la scénographie, et la mise en œuvre d'expositions interactives et éducatives.
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : maîtrise des outils numériques et des technologies interactives pour créer des expériences immersives.
- Gestion des Risques : capacité à identifier et gérer les risques du projet, en mettant en place des mesures préventives et correctives.
- Communication et Collaboration : capacité à communiquer efficacement avec les parties prenantes et à collaborer avec les équipes internes et externes.
- Marketing et Communication Digitale : expertise en stratégies de communication et de marketing digital pour promouvoir les événements et attirer un large public. Utilisation efficace des réseaux sociaux, du SEO, et des campagnes publicitaires en ligne.
- Connaissance des Normes de Sécurité : compréhension des normes de sécurité et d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP), incluant les protocoles de sécurité incendie et les exigences d'accessibilité pour les personnes handicapées.

#### **Compétences « Spécifiques »**

- Animation de réseaux d'entreprises : le partenaire devra créer et animer un réseau dynamique d'acteurs économiques, incluant des entreprises, des start-ups, des associations et des institutions publiques, pour encourager les synergies et les partenariats autour de la rénovation énergétique et des filières concernées. Il devra également organiser des événements de mise en réseau, des conférences et des tables rondes pour permettre aux professionnels d'échanger des idées, de partager des expériences et de collaborer sur des projets communs.
- Formation continue et perfectionnement des compétences : le partenaire devra faciliter la formation continue et le perfectionnement des compétences pour les professionnels du secteur énergétique et de la rénovation. Il devra proposer des formations adaptées aux besoins des entreprises et des professionnels, en s'appuyant sur les soutiens techniques déjà existants et en informant les entreprises de l'existant.

- Conseil aux entreprises : le partenaire devra conseiller les entreprises dans la rénovation énergétique de leurs propres locaux, en les aidant à identifier les solutions les plus adaptées à leurs besoins et à leur budget.
- Soutien aux initiatives innovantes : le partenaire devra soutenir les initiatives innovantes et les projets pilotes dans le domaine de la rénovation énergétique, en facilitant les tests et les démonstrations de nouvelles technologies et approches.

### **Compétences Organisationnelles**

- Capacité de Gestion Financière, incluant l'élaboration de budgets, le suivi des dépenses, et la justification des subventions reçues.
- Leadership, capacité à diriger et motiver une équipe, en définissant une vision claire et en favorisant un environnement de travail positif et collaboratif.
- Gestion des Ressources Humaines : capacité à recruter, former et évaluer les membres de l'équipe, en veillant à leur développement professionnel et à leur satisfaction.
- Coordination Équipe et Partenariats : capacité à recruter, former, et superviser une équipe diversifiée. Expérience dans la gestion des bénévoles et des partenariats avec d'autres organisations culturelles, éducatives, et technologiques.
- Planification Stratégique : aptitude à élaborer et à mettre en œuvre des plans stratégiques à long terme pour le développement et la durabilité du projet.
- Relations Publiques et Réseautage : compétence en relations publiques pour établir et maintenir des relations avec les médias, les sponsors, les partenaires locaux, et les institutions publiques.
- Évaluation et Reporting : expérience en évaluation de projets, incluant la collecte de données, l'analyse des retours d'expérience, et la rédaction de rapports détaillés sur les performances et les impacts du projet.

### **Compétences Pédagogiques**

- Conception de Contenus Pédagogiques : capacité à concevoir des contenus pédagogiques adaptés aux différents publics et niveaux d'apprentissage, en utilisant des méthodes d'enseignement innovantes et interactives.
- Évaluation des Apprentissages : compétence en évaluation des apprentissages, en utilisant des méthodes d'évaluation variées et adaptées aux objectifs pédagogiques.
- Développement de Compétences Clés : capacité à développer les compétences clés des apprenants, telles que la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication et le travail en équipe.
- Utilisation des Technologies Éducatives : maîtrise des technologies éducatives pour soutenir l'apprentissage, comme les plateformes d'apprentissage en ligne, les simulations, et les outils de collaboration en temps réel.

### **Compétences en Innovation et Créativité :**

- Capacité à innover et à développer des idées créatives pour améliorer le projet et répondre aux besoins des utilisateurs.
- Connaissance des tendances et des technologies émergentes dans le domaine de la formation et de l'éducation.
- Capacité à expérimenter et à prendre des risques calculés pour tester de nouvelles approches et méthodes.

### **Exemples de Projets Réussis**

Les candidats sont encouragés à présenter des exemples concrets de projets similaires qu'ils ont menés avec succès, en mettant en avant les résultats obtenus, les défis surmontés, et les leçons apprises.

## **Section 4.02      GESTION QUOTIDIENNE**

Le projet proposé doit considérer que TERRE&O est ouvert au public. Il doit ainsi être évoqué la fréquence possible d'ouverture dans un premier temps et évoquer les différentes possibilités, et coûts associés, pour augmenter l'accessibilité au lieu.

Le porteur de Projet doit être force de proposition, répondre à des appels à projets (AAP) ou des Appels à Manifestation d'intérêts (AMI) qui permettraient à la structure d'obtenir des fonds, des aides, des financements et des subventions complémentaires (techniques ou financières).

Le porteur de Projet doit également gérer le planning de la disponibilité du lieu, avec GPS&O. La matériauthèque est un lieu public. Même en dehors des jours d'ouverture, la matériauthèque peut accueillir des groupes du lundi au samedi. Ces visites sont à organiser. De plus, le porteur de Projet doit assurer un démarchage important pour attirer de nouveaux groupes. Des objectifs ambitieux de nombre de groupes accueillis à l'année sont à inscrire dans le projet.

Il peut être mis en place un programme de bénévolat pour impliquer les habitants locaux dans les projets de TERRE&O, renforçant ainsi l'engagement communautaire et la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique.

## Section 4.03 Animation et sensibilisation

TERRE&O est un lieu de sensibilisation à objectif scientifique et concret, tel qu'évoqué dans les articles 1 à 3. Le porteur de Projet doit justifier soit d'une expérience avérée dans la gestion de lieu de sensibilisation et d'information, soit de son engagement à réaliser dans les 6 mois des formations sur la gestion de ce type de lieu.

### (a) Gestion du fond

Le Porteur de Projet doit gérer un fonds documentaire sur les maquettes, présentations et matériaux mis en exposition. Cela implique la création, tenue et mise à jour d'un catalogue de l'exposition permanente, mais aussi d'éventuelles expositions temporaires. Toute nouvelle création devra dans l'absolu être intégré à ce catalogue laissé en accès permanent à GPS&O.

Le catalogue du fonds documentaire doit contenir les informations suivantes :

- Description détaillée de chaque maquette, présentation et matériau : dimensions, poids, matériaux utilisés, techniques de construction, etc.
- Historique et contexte de réalisation : date de création, nom de l'architecte ou du concepteur, objectifs pédagogiques, etc.
- Informations sur l'utilisation des matériaux : propriétés physiques et mécaniques, performances énergétiques, impact environnemental, etc.
- Photographies de haute qualité : vues d'ensemble et détails des maquettes et des matériaux.
- Informations pratiques : emplacement dans l'espace d'exposition, conditions de visite et de manipulation, etc.
- Informations sur les expositions temporaires : thème, durée, liste des maquettes et matériaux exposés, etc.
- Références bibliographiques : sources d'information utilisées pour la réalisation du catalogue, ouvrages de référence sur les thématiques abordées, etc.

Le catalogue doit être facilement consultable et actualisé régulièrement pour refléter les évolutions du fonds documentaire. Il peut être proposé sous différents formats (papier, numérique) pour répondre aux besoins des utilisateurs.

### (b) Mise en place d'un comité scientifique

Dans le cadre de l'animation du lieu, il apparaît nécessaire de mettre en place un comité scientifique. Ce dernier aura pour mission de définir le contenu des animations et des informations proposées dans cet espace, en s'appuyant sur les dernières connaissances scientifiques et les meilleures pratiques pédagogiques.

Le candidat retenu devra être en mesure de réunir, autour des Directions métiers de GPS&O, des experts reconnus dans les domaines de la pédagogie, des thématiques évoqués dans l'article II et de les mobiliser autour

d'un projet commun visant à promouvoir la connaissance et la compréhension des enjeux de transition auprès du grand public.

Le projet du candidat devra mettre en avant :

- Les missions du comité scientifique : définition des objectifs pédagogiques, des thématiques à aborder, des supports et outils pédagogiques à utiliser, etc.
- La méthodologie de travail du comité scientifique : organisation des réunions, modalités de prise de décision, etc.
- Les délais et les échéances : les dates de début et de fin de la mission, les jalons intermédiaires, etc.
- Les critères d'évaluation : les critères de sélection des membres du comité scientifique, les critères d'évaluation de la qualité du travail réalisé, etc.
- Les obligations du prestataire : les obligations légales et réglementaires, les obligations en matière de confidentialité, etc.

### (c) Mise en place d'un fond documentaire spécialisé

Le candidat proposera la mise en place, l'organisation et la gestion d'une petite bibliothèque spécialisée, liée au réseau des bibliothèques de GPS&O. La spécialité sera marquée par des ouvrages dédiées aux thématiques évoquées en article 1 et 2.

### (d) Amélioration et création de l'exposition permanente

Au-delà de l'existant à entretenir et améliorer potentiellement, il est attendu un enrichissement permanent des collections avec de nouvelles entrées sur des thématiques en lien, par exemple, avec les sujets d'actualités de la transition énergétique.

Il est également possible d'imaginer des solutions pour emmener l'exposition permanente « hors les murs » avec des modules facilement transportables et une logistique moindre.

Il est également attendu de réaliser une signalétique adaptée et facilitant la compréhension des maquettes en autonomie.

### (e) Création et gestion d'expositions temporaires

Le porteur de Projet proposera la mise en place d'expositions temporaires autour des thématiques de TERRE&O et assurera la communication autour de ces expositions temporaires. Les expositions temporaires peuvent provenir de différentes sources, telles que des partenariats avec d'autres lieux similaires à TERRE&O, des centres de formation ou des établissements pédagogiques, des catalogues professionnels d'expositions temporaires en location ou achat, ou encore d'une création interne.

Pour optimiser les expositions temporaires, il est important de :

- Identifier les thématiques pertinentes pour les expositions temporaires en fonction des objectifs pédagogiques et des intérêts du public cible ;
- Établir des partenariats avec des institutions, des associations et des entreprises pour co-crée des expositions temporaires et partager les coûts et les ressources ;
- Définir un budget et un calendrier pour chaque exposition temporaire, en prenant en compte les coûts de conception, de production, d'installation, de promotion et de transport. L'ensemble est à présenter en COTECH ;
- Concevoir des supports de communication attrayants pour promouvoir les expositions temporaires, tels que des affiches, des brochures, des annonces sur les réseaux sociaux et des communiqués de presse ;

- Assurer la logistique de l'installation et du démontage des expositions temporaires, en coordonnant les équipes techniques et en veillant à la sécurité des visiteurs ;
- Évaluer l'impact des expositions temporaires en collectant des données sur le nombre de visiteurs, leur satisfaction et leur apprentissage, et en utilisant ces données pour améliorer les futures expositions ;
- Explorer les possibilités de faire circuler les expositions temporaires dans d'autres lieux de la Communauté urbaine ou de les mettre à disposition des communes GPS&O, en collaborant avec les partenaires locaux et en respectant les normes de conservation et de transport des œuvres.

Les expositions temporaires doivent être attrayantes, didactiques, pédagogiques et, si possible, ludiques. Dans l'idéal, elles devraient pouvoir être intégrées dans un circuit commençant par TERRE&O, puis tournant sur d'autres sites de la Communauté urbaine ou mis à disposition des communes GPS&O.

## (f) Visites

TERRE&O accueille des visites du showroom, qui peuvent être effectuées selon deux parcours différents : un parcours autonome et un parcours guidé.

Pour le parcours autonome, il est nécessaire de mettre en place une signalétique claire et des outils dédiés, tels que des guides, des livrets ou des audioguides, permettant aux visiteurs de découvrir le site en toute autonomie.

Pour les visites guidées, le Porteur de Projet doit être formé par l'ancien animateur du site et améliorer éventuellement le parcours existant. Il est également souhaitable de proposer des parcours thématiques pour répondre aux intérêts spécifiques des visiteurs et approfondir leur compréhension des différentes thématiques abordées par TERRE&O.

Pour optimiser les visites guidées, il est important de :

- Former le personnel d'accueil et de médiation pour qu'ils soient en mesure de répondre aux questions des visiteurs et de leur fournir des informations précises et pertinentes ;
- Prévoir des horaires réguliers pour les visites guidées et les communiquer clairement aux visiteurs ;
- Proposer des visites guidées en plusieurs langues pour accueillir un public international ;
- Adapter le contenu des visites guidées en fonction de l'âge et des intérêts des visiteurs ;
- Évaluer la satisfaction des visiteurs à l'issue des visites guidées et utiliser leurs commentaires pour améliorer l'offre de visites.

Le Porteur de Projet peut être force de proposition pour améliorer les visites avec par exemple :

- Mettre en place des ateliers pratiques ou des démonstrations pour permettre aux visiteurs de découvrir les matériaux et les techniques de construction de manière interactive ;
- Créer des contenus multimédias (vidéos, animations, etc.) pour enrichir la visite et faciliter la compréhension des concepts présentés ;
- Proposer des visites en soirée ou des événements spéciaux pour renouveler l'offre de visites et attirer un public plus large ;
- Mettre en place un système de réservation en ligne pour faciliter l'organisation des visites et réduire les délais d'attente ;
- Recueillir les avis et les suggestions des visiteurs pour améliorer continuellement l'offre de visites et répondre au mieux à leurs attentes.

## Section 4.04      Projet pédagogique

TERRE&O a pour ambition d'être un espace d'apprentissage innovant, spécialement conçu pour accueillir des écoles et des centres de formation. Il offre un environnement unique, combinant des éléments concrets, visuels et interactifs, ce qui en fait un atout majeur pour tout projet pédagogique. L'espace est équipé pour recevoir des élèves, étudiants, des intervenants et des enseignants, leur permettant de visiter le showroom de TERRE&O, une collection unique autour de la construction durable, et d'utiliser une salle de formation pour dispenser une partie des cours sur place. Cette disposition permet d'optimiser le temps de déplacement et de réduire les pertes de temps dans la journée, offrant ainsi une expérience d'apprentissage plus efficace et plus agréable. De plus, l'espace est facilement accessible par les transports en commun, notamment depuis la gare de Poissy, ce qui le rend encore plus pratique pour les visiteurs.

Le projet pédagogique de TERRE&O est structuré autour de trois axes principaux :

### (a) Intégration des programmes pédagogiques

L'intégration de TERRE&O dans les programmes pédagogiques est l'objectif principal de TERRE&O. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les responsables pédagogiques pour identifier les besoins et les objectifs d'apprentissage et pour adapter les ressources de TERRE&O en conséquence. L'objectif est de permettre aux étudiants d'appliquer les concepts théoriques appris en classe à des situations concrètes, et de développer leur compréhension et leurs compétences dans le domaine de la transition énergétique et de la construction durable.

Pour ce faire, TERRE&O doit envisager des partenariats avec d'autres lieux d'intérêt du territoire de GPS&O, tels que le Château éphémère ou le Parc aux étoiles, ainsi qu'avec des lieux communaux ou des sites privés tels que des fermes solaires, des sites de méthanisation, etc. Ces partenariats permettront d'offrir des expériences d'apprentissage plus complètes et plus diversifiées aux étudiants, en leur permettant d'explorer différents aspects de la transition énergétique et de la construction durable. Le porteur de projet doit rechercher des partenariats solides et pertinents, qui permettent de susciter et faciliter l'intérêt des établissements pédagogiques.

En outre, TERRE&O doit développer des programmes éducatifs adaptés aux différents niveaux d'enseignement, du primaire à l'enseignement supérieur. Ces programmes pourraient inclure des activités pratiques, des visites guidées et des conférences, et être conçus pour répondre aux objectifs d'apprentissage spécifiques de chaque niveau. TERRE&O pourrait également organiser des événements spéciaux tels que des journées portes ouvertes, des concours de projets, des expositions et des conférences pour sensibiliser à la transition énergétique et à la construction durable. Ces événements pourraient également offrir aux étudiants l'opportunité de présenter leurs projets et de rencontrer des professionnels du secteur.

Pour promouvoir efficacement l'espace, il est nécessaire de créer des outils de communication attrayants et modernes, adaptés aux différents publics. Ces outils peuvent inclure des brochures détaillées, des vidéos de présentation, un site web dédié, etc. Ils permettront de présenter l'offre de manière claire et attrayante, et d'inciter les structures éducatives à travailler avec TERRE&O. Ces outils doivent être régulièrement mis à jour pour refléter les dernières innovations et développements de l'espace.

Enfin, le porteur de projet doit engager une campagne de promotion active auprès des structures éducatives du territoire et à proximité. Cette campagne implique de contacter directement les écoles et les centres de formation pour leur présenter les avantages de l'espace et les inviter à organiser des visites et des activités pédagogiques. Cela peut se faire à travers des réunions d'information, des présentations en ligne ou des visites guidées de l'espace. L'objectif est de sensibiliser les établissements d'enseignement aux ressources uniques offertes par TERRE&O et de les encourager à intégrer ces ressources dans leurs programmes d'études.

## (b) TERRE&O - approche pédagogique – hors les Murs

Pour faciliter le partenariat des premières années avec les centres de formation et aider au sujet budgétaire des écoles, TERRE&O doit proposer une offre pédagogique mobile. Qu'il s'agisse de matière ou de mise en œuvre, le Porteur de Projet doit créer des offres mobiles que les établissements pédagogiques pourraient utiliser au sein de leur établissement, que ce soit des expositions temporaires, déjà évoquées en 4.03, mais également des formats concentrés de la matériauthèque avec des échantillons des éco-matériaux ou des micro-maquettes.

De plus, TERRE&O pourrait créer une plateforme en ligne pour fournir des ressources éducatives supplémentaires, telles que des vidéos, des tutoriels, des articles et des jeux éducatifs. Cette plateforme pourrait également servir de lieu de collaboration pour les étudiants et les enseignants, leur permettant de partager des idées et des ressources.

## (c) Intégration de formations sur place

En plus d'accueillir des visites et des activités pédagogiques, TERRE&O vise également à développer des formations sur place. Ces formations peuvent prendre la forme de modules de formation spécifiques, de stages, de workshops, etc. Elles permettront aux intervenants, professeurs, étudiants d'acquérir des compétences pratiques et de travailler sur des projets concrets, en utilisant les ressources et les équipements de TERRE&O. Ces formations pourraient être proposées en collaboration avec des écoles et des centres de formation, ou directement par TERRE&O.

Le sujet de la formation sur place est double :

- Accueillir une partie d'un programme pédagogique sur TERRE&O qui devient lieu déporté de la formation pour les étudiants ;
- Déployer des formations, masterclasses, rencontres pour proposer aux intervenants, professeurs et étudiants des échanges au-delà du programme, qui viennent enrichir et compléter le dispositif pédagogique ;

En conclusion, le projet pédagogique de TERRE&O vise à offrir une expérience d'apprentissage unique et enrichissante aux étudiants et aux professionnels du secteur de la construction durable. En intégrant TERRE&O dans les programmes pédagogiques, en proposant des formations sur place et en développant des offres pédagogiques mobiles, TERRE&O souhaite contribuer à la formation de la prochaine génération de professionnels engagés dans la transition énergétique et la construction durable.

## Section 4.05 Rôles économiques

En collaboration avec les Directions du Développement économique, de l'Energie et du service de l'habitat, ainsi qu'avec des partenaires tels que France Rénov' ou encore l'ADIL, le candidat doit viser à créer un réseau local autour de la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif est d'attirer autour d'une même table les différents intervenants du secteur économique, les mobiliser autour d'une sélection d'enjeux et leur apporter des éléments favorables et bénéfiques à leurs activités.

Pour attirer les entreprises, le candidat doit proposer des éléments attractifs tels que l'organisation d'événements professionnels, la mise à disposition de ressources informatives ou la mise en place de réunion, ainsi que d'outils pour faciliter les échanges entre les membres du réseau. Le réseau offrira des avantages, comme les exemples suivants :

- Porteur d'affaires : le réseau pourra jouer un rôle de facilitateur, dans l'esprit des clubs d'entrepreneurs, pour les entreprises souhaitant développer leur activité dans ce domaine en leur offrant des opportunités d'affaires.
- Mise en relation avec les acteurs publics : le réseau permettra aux entreprises de se mettre en relation avec les acteurs publics du secteur de la rénovation énergétique et de bénéficier de leur expertise et de leur soutien. Le réseau sera mis en résonance avec les projets de la CU comme la démarche économie circulaire, par exemple.
- Accès à des marchés publics : le réseau pourra faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics en les informant des appels d'offres et en les accompagnant dans leur réponse.
- Formation et accompagnement : le réseau proposera des formations et un accompagnement personnalisé aux entreprises pour les aider à se développer dans le domaine de la rénovation énergétique et à répondre aux exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique.
- Visibilité et promotion : le réseau offrira aux entreprises une visibilité accrue auprès des clients potentiels et des prescripteurs en les référencant sur son site web et en les mettant en avant lors des événements organisés par le réseau.

Pour renforcer son offre pédagogique et développer de nouvelles initiatives en faveur de la rénovation énergétique et de la construction durable, le candidat cherchera à établir des partenariats avec des entreprises, des associations et des institutions locales. Ces partenariats peuvent prendre la forme de stages, de projets collaboratifs, de mécénat, etc. L'objectif est de créer des synergies entre les différents acteurs du secteur et de favoriser le transfert de connaissances et de compétences.

Le porteur de projet proposera aussi des éléments permettant d'accueillir à terme, au sein de TERRE&O des formations professionnalisantes et d'accompagner les professionnels dans leur maîtrise des sujets liés à la transition énergétique. Cela peut inclure l'organisation de séminaires, de conférences ou de workshops, ainsi que la mise à disposition de ressources documentaires et de conseils personnalisés. L'objectif est de renforcer les compétences des professionnels du secteur et de favoriser l'innovation dans le domaine de la construction durable. Ce lieu pourra comporter des visites et des ateliers pour les entreprises, à la suite de propositions du candidat. Ces visites et ateliers peuvent aborder des thématiques spécifiques liées aux besoins des entreprises, telles que l'efficacité énergétique ou les éco-matériaux. L'objectif est de fournir aux entreprises des connaissances et des compétences pratiques dans le domaine de la transition énergétique et de la construction durable.

Ces initiatives permettront de stimuler la créativité et l'innovation, et d'encourager l'émergence de nouvelles solutions pour répondre aux défis de la transition énergétique.

## Article V. Rôle de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise joue un rôle multifacette dans le cadre du projet d'animation et de gestion de TERRE&O.

### (a) Encadrement Administratif

- Suivi Contractuel : La Communauté urbaine assure le suivi et la gestion des contrats établis avec le partenaire sélectionné. Elle veille au respect des clauses contractuelles et assure un suivi rigoureux des engagements pris par chaque partie.



- Coordination Interservices : Elle coordonne les interactions entre les différents services communautaires pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées au sein de TERRE&O.
- Gestion des Autorisations : Elle facilite l'obtention des autorisations nécessaires pour l'organisation d'événements et d'activités.

#### (b) Soutien Financier

- Allocation de fonds : Elle met à disposition des fonds, voir article 3.03, pour soutenir les initiatives proposées par le partenaire. Elle assure un suivi strict de l'utilisation de ces fonds pour garantir leur bonne gestion.
- Recherche de Financements Complémentaires : Elle peut aider à identifier et solliciter des financements complémentaires auprès d'autres institutions publiques et privées, afin de maximiser les ressources disponibles pour le projet.

#### (c) Accompagnement Stratégique

- Définition des Orientations Stratégiques : En collaboration avec le partenaire, la Communauté urbaine participe à la définition des orientations stratégiques de TERRE&O, en veillant à ce que les actions menées soient alignées avec les objectifs de développement culturel et éducatif de la région.
- Mise en Réseau : Elle facilite la mise en réseau avec d'autres acteurs culturels et éducatifs, tant au niveau local que régional, pour favoriser les synergies et les partenariats.

#### (d) Promotion et Communication

- Promotion des Activités : La Communauté urbaine participera à la promotion des activités et événements organisés à TERRE&O dans son processus de communication institutionnelle. Elle utilise ses propres canaux de communication (site web, réseaux sociaux, publications municipales). Le candidat doit noter qu'il s'agit avant tout d'une communication institutionnelle qui nécessitera une stratégie de communication adaptée et mesurée en terme d'impact.

#### (e) Évaluation et Ajustement

- Évaluation Continue : Elle met en place un système d'évaluation continue des activités et des résultats obtenus. Cette évaluation repose sur des indicateurs de performance définis en amont et sur la collecte régulière de données.
- Ajustement des Stratégies : En fonction des résultats de l'évaluation, la Communauté urbaine et le partenaire ajustent leurs stratégies pour améliorer l'efficacité des actions et maximiser leur impact.
- Retour d'Expérience : Elle organise des réunions de retour d'expérience avec le partenaire pour discuter des succès, des défis rencontrés et des leçons apprises, afin d'améliorer en permanence la qualité des projets futurs.

#### (f) Soutien Logistique

- Fourniture de Matériel : Elle peut également et éventuellement fournir du matériel logistique nécessaire pour l'organisation des événements, en fonction des besoins exprimés par le partenaire.

## Article VI. Renseignements et documents à fournir à l'appui de la candidature

Les dossiers des candidats devront obligatoirement comporter :

1/ Dossier de présentation du projet du candidat incluant une explication du projet global, des dispositifs, actions et animations en lien avec la thématique que porte le candidat (prévoir des éléments visuels et textuels utiles à la compréhension du projet) ;

2/ Description de l'organisation et la coordination du candidat, les moyens humains mis en œuvre, et matériels affectés à l'événement. Les candidats doivent fournir une description exhaustive et détaillée de leur projet d'animation et de gestion de TERRE&O, couvrant les aspects suivants :

- Le descriptif du projet :
  - o Méthodologie, outils et modalités de communication ;
  - o Description
  - o Informations pratiques
  - o Production
  - o Événements liés
  - o Liste des services apportés aux particuliers ;
  - o Liste des besoins techniques ;
- Curriculum vitae de l'ensemble des personnes réunies autour du projet

En détail :

- *Vision et Objectifs*

Décrire la vision globale du projet, incluant la mission et la philosophie de l'animation et de la gestion de TERRE&O.

Identifier les objectifs spécifiques que le projet vise à atteindre, en précisant comment ces objectifs s'alignent avec les priorités stratégiques de GPS&O.

- *Stratégie d'Animation*

Présenter un programme détaillé des activités prévues, incluant les expositions, ateliers, conférences, et événements spéciaux. Préciser la fréquence, la durée et les thèmes des activités.

Décrire les approches innovantes et créatives qui seront utilisées pour attirer et engager le public, telles que les technologies interactives, les collaborations artistiques, et les approches participatives.

- *Plan de Gestion Opérationnelle*

Fournir une description détaillée de l'équipe projet, incluant les rôles et responsabilités de chaque membre, ainsi que leurs qualifications et expériences pertinentes.

Détailler les processus de gestion opérationnelle, incluant la planification, la coordination des ressources, et les mécanismes de suivi et d'évaluation des activités.

- *Public Cible et Stratégies d'Engagement*

Réaliser une analyse détaillée des différents segments de public cible (enfants, jeunes, adultes, seniors, publics scolaires, etc.) et de leurs besoins spécifiques.

Décrire les stratégies et les actions spécifiques qui seront mises en place pour attirer et fidéliser chaque segment de public. Inclure des initiatives de communication, de marketing, et de partenariats communautaires.

- *Plan de Communication et de Promotion*

Élaborer une stratégie de communication intégrée pour promouvoir TERRE&O, en utilisant des canaux traditionnels et numériques. Préciser les outils et les supports de communication qui seront utilisés (site web, réseaux sociaux, affiches, flyers, etc.).

Détailler les partenariats envisagés avec les médias locaux, régionaux et nationaux, ainsi que les actions prévues pour assurer une couverture médiatique régulière et positive des activités.

- *Plan de Financement et de Viabilité*

Présenter un budget prévisionnel détaillé pour les activités d'animation et de gestion de TERRE&O, incluant les coûts estimés et les sources de financement prévues (subventions, partenariats, recettes propres, etc.).

Décrire les stratégies mises en place pour assurer la viabilité financière et la durabilité du projet à long terme. Inclure des plans de diversification des sources de revenus et des mesures de contrôle des coûts.

- *Évaluation et Mesure de l'Impact*

Identifier les indicateurs clés de performance (KPI) qui seront utilisés pour évaluer le succès du projet. Inclure des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Décrire les méthodes et les outils d'évaluation qui seront utilisés pour collecter des données et mesurer l'impact des activités. Préciser les fréquences de l'évaluation et les processus de retour d'information.

- *Gestion des Risques*

Réaliser une analyse des risques potentiels liés à la mise en œuvre du projet, incluant les risques financiers, opérationnels, et de sécurité.

Développer des plans de contingence pour gérer les risques identifiés et assurer la continuité des activités en cas de difficultés.

3/ Description des qualifications et expériences notables au cours des trois dernières années

4/ Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité

5/ Attestation de régularité fiscale et sociale

6/ Attestation sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait aux obligations des articles L5212-5, L5214-1 et L5212-9 à L5212-11 du code du travail pour les entreprises de plus de 20 salariés

Adresse auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus :

[energies@gpseo.fr](mailto:energies@gpseo.fr)

Aucune information relative à cet appel à candidature ne sera donnée par téléphone.

## Article VII. Jugement et délai de validité des candidatures

Les propositions seront jugées au regard des critères suivants avec leur pondération :

- Cohérence de la proposition et adéquation avec les objectifs de TERRE&O (25 points) : les candidatures seront évaluées en fonction de leur adéquation avec les objectifs de TERRE&O. Un projet adapté et ouvert à tous les publics dans un esprit de service opérationnel. La prise en compte des besoins et attentes du public visé dans la conception et la réalisation du projet. L'aspect innovant et démonstrateur du projet seront également appréciés.
- Cohérence spécifique de la proposition : (30 points)
  - Animation et sensibilisation (10 points) :
    - Qualité de l'exposition: les candidatures seront évaluées en fonction de la qualité de l'exposition proposée, notamment en termes de contenu, de présentation et d'interactivité.
    - Expérience: les candidatures seront évaluées en fonction de l'expérience du candidat en matière d'animation et sensibilisation, notamment en termes de réalisations passées et de références.
  - Projet pédagogique (10 points) :
    - Pertinence du projet pédagogique
    - Qualité du projet pédagogique
  - Projet économique (10 points) :
    - Pertinence du projet économique
    - Qualité du projet économique
- Expérience, expertise et engagement en faveur de la transition énergétique (10 points) : le candidat doit avoir une expérience significative et une expertise reconnue dans le domaine de la rénovation énergétique, démontrée par des références et des réalisations passées. Les candidatures seront évaluées en fonction de l'engagement en faveur de la transition énergétique.
- Faisabilité technique du projet et la pertinence des moyens qui seront mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs du projet. (15 points)
- Qualité et complétude des outils d'information et de communication (10 points)
- Approche méthodologique et organisationnelle (10 points) : le candidat doit présenter une approche méthodologique et organisationnelle solide pour la mise en œuvre de la proposition, incluant une gestion de projet efficace et une équipe qualifiée.

Si un candidat ne peut travailler que sur une partie du projet, il est possible de proposer un projet conjoint avec d'autres structures. Néanmoins pour des raisons évidentes administratives, une seule structure sera l'interlocuteur principal.

## Article VIII. Transmission des candidatures

Les candidatures devront être déposées à [energies@gpseo.fr](mailto:energies@gpseo.fr)

AU PLUS TARD le 14 février 2025 à 17h00.

## Article IX. Prescriptions minimales de la proposition

- Durée du partenariat : 2025-2027
- Les actions du partenaire devront respecter les éventuelles règles de sécurité ou les mesures sanitaires en vigueur.
- Le partenaire doit désigner un référent dédié en précisant ses fonctions et ses coordonnées.

## Article X. Déroulé de la procédure

Publication de l'appel à projet : 2 janvier - 14 février 2025

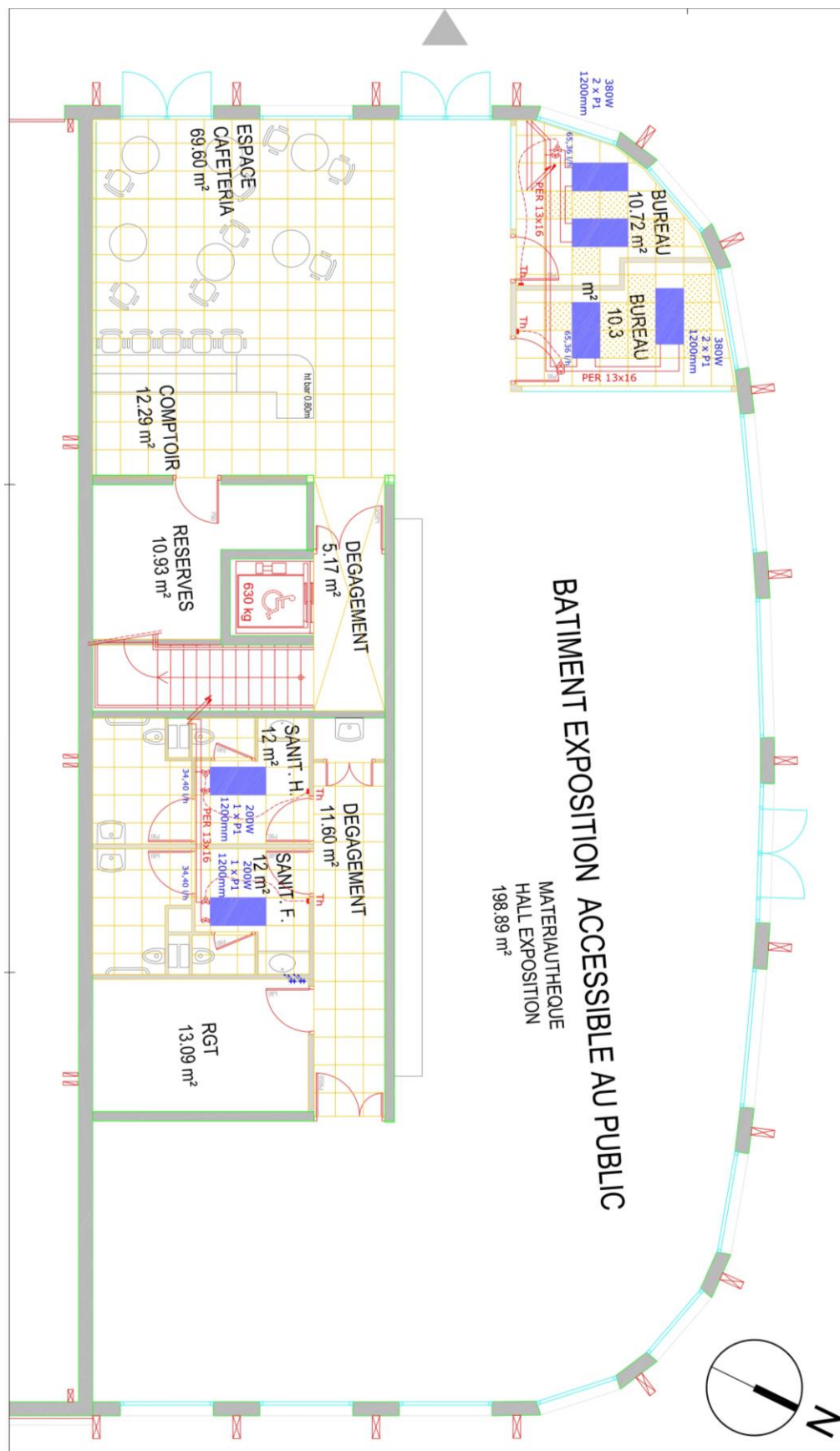
1. Communication de l'offre par le candidat jusqu'au 14 février 2025 minuit

2. Evaluation et sélection du candidat retenu jusqu'au 19 février 2025
3. Information aux candidats non retenus le 21 février 2025
4. Signature convention partenariat : Mars 2025

Seuls seront examinés les dossiers complets au moment de la session en cours. GPS&O se réserve le droit à tout moment de suspendre ou interrompre momentanément ou définitivement l'AAP sans préavis ni formalités. GPS&O ne pourra voir sa responsabilité engagée de ce fait par quiconque.

# ANNEXES

## PLAN DU BÂTIMENT



# AGENCE DEVELOPPEMENT DURABLE

